

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2024

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
Voix pour : 20
Abstentions : 2
(O. VENTURINI et V. VENTURINI)

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, André PUGIN, S. JAVOGUES, G. SUATON, J-L. MAULET, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, C. MEYNET, C. PEGUET, J-L LACHENAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : MM. É. BOUCHET à B. MARQUET, I. SAGE à D. GERELLI-FORT, N. SEMLAL à S. LE MOAL, V. JACQUEMOUD à Lucas PUGIN et S. ROUGET à S. JAVOGUES

Excusée : Mme S. BIOLLUZ

Absents : MM. A. MIZZI, T. GAL, G. GAUTHIER, S. MILLOT-FEUGIER, D. EISACK et P. BARON

Secrétaire de séance : M. G. SUATON

2024DELIB093 BUDGET ANNEXE CHALEUR : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

7.1 Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal 2024DELIB038 du 9 avril 2024 portant approbation du budget primitif annexe chaleur 2024 de la commune ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2024 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaires 2024 ;

Considérant les conclusions de l'étude de faisabilité sur le projet de deuxième extension du réseau de chaleur ayant conduit à la poursuite des études ;

Considérant l'intérêt technico-économique du projet de 2^{ème} extension de réseau de chaleur et la nécessité d'être accompagné par un maître d'œuvre pour la finalisation du projet et sa concrétisation avec en priorité sur le périmètre restreint desservant la gendarmerie, le complexe intercommunal sportif et culturel, le stade de football et l'école de la Rose des Vents ;

Considérant la notification d'une subvention par le Pôle Métropolitain du Genevois Français dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME et le dispositif « contrat chaleur renouvelable » pour l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de deuxième extension du réseau de chaleur ;

Considérant le besoin d'une avance du budget principal pour pouvoir lancer les travaux de maîtrise d'œuvre avant la fin de l'année ;

Considérant le remboursement par le fermier, Dalkia, des factures d'eau réglées depuis le lancement du réseau de chaleur par la commune ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours ;

Après avoir entendu Monsieur Lucas PUGIN, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 : Approuve la décision modificative n°1 de crédits sur le budget annexe « chaleur » de la commune ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION	
OPÉRATION RÉELLE	
DÉPENSES	RECETTES
Article 6061 +24,82 €	Article 757 +7 143,63 €
Article 6226 +3 351,20 €	
Article 6227 + 3 767,61 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPÉRATION RÉELLE	
DÉPENSES	RECETTES
Article 2031 -10 900 €	Article 1311 12 153,40 €
Article 2315 + 77 000 €	Article 1687 + 53 946,60 €

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Guy SUATON



Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **2 OCT. 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.